



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# INVITATION PRESSE

Référence : COM 73.18-19

Besançon, le 14 mai 2019

**Jeudi 16 mai 2019**

## Le dispositif « Devoirs faits » au collège Guynemer de Montbéliard

**Le recteur Jean-François Chanet se rendra au collège Guynemer à Montbéliard jeudi 16 mai de 11h à 12h30 dans le cadre du dispositif « Devoirs faits ».**

Le travail personnel des élèves est décisif pour la réussite de leurs apprentissages et de leur scolarité. Il est d'abord développé dans la classe puis se prolonge en dehors de celle-ci par le biais de leçons, exercices et travaux écrits donnés par les professeurs. Ces devoirs sont parfois une source d'inégalités entre les enfants et pèsent souvent sur la vie de famille.

Depuis novembre 2017, le dispositif « Devoirs faits » s'est déployé dans toute l'académie de Besançon. Il a pour objectif de proposer gratuitement aux collégiens qui le souhaitent, dans leur établissement, un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs.

Ce temps dédié se réalise en dehors des heures de classes, sur des horaires appropriés, qui ne sont pas obligatoirement en fin de journée, à raison d'un volume horaire fixé par l'établissement.

Le dispositif "Devoirs faits" permet d'améliorer la synergie entre les temps de classe et les devoirs et contribue à renforcer l'aide apportée par l'institution à chaque enfant, et ainsi à réduire les inégalités d'accès au savoir.

## DÉROULÉ

**11 h - 11 h 30** Observation d'une séance de « Devoirs faits »

**11 h 30 - 12 h 30** Temps d'échanges avec des professeurs, des élèves et des parents d'élèves

**Vous êtes cordialement invités à assister à cette visite.**

### CONTACT PRESSE

Service communication  
Rectorat de Besançon  
03 81 65 49 38 / 06 76 62 69 81  
[ce.communication@ac-besancon.fr](mailto:ce.communication@ac-besancon.fr)

**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**